

BUDGET 2017





Commentaires relatifs au budget 2017

Le budget 2017 a été finalisé le 22 avril 2017 lors du CA préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions en 2017.

Compte tenu des marges financières limitées pour les activités de l'ACC, et ce, malgré le refinancement de l'ACC à hauteur de 20% grâce la signature de son contrat-programme 2017-2021, le financement de nouvelles actions et de nouveaux projets tels qu'imaginés dans la demande de contrat-programme, sera adapté. Cela concerne aussi le volet fédératif. Notons que l'effort consenti permet à l'ACC d'avoir un budget à l'équilibre pour l'année 2017. Toutefois, le déficit structurel reste très menaçant dans un avenir proche pour l'ACC qui devra poursuivre son travail de recherche de nouveau(x) produit(s) pour maintenir son budget à l'équilibre.

Le budget 2017 est construit sur base du maintien du volume actuel des activités.

Le refinancement de l'ACC lui permettra de résorber le déficit structurel dans lequel l'association se dirigeait en 2016. Pour rappel celui-ci était estimé à 16.000€.

Pour 2017, la plupart des postes de dépenses liés au fonctionnement, ont été calqués sur les ceux de 2016. La part emploi a fait l'objet d'aménagement en lien avec l'augmentation structurelle de l'emploi et l'indexation.

Notons quelques grandes lignes -proposées dans le cadre des marges d'action restreinte s'inscrivant dans un esprit de développement et d'accroissement de l'activité de l'ACC. Cette opérationnalisation est conforme au projet de contrat-programme déposé. Ce projet de budget inclut :

- La reconduite du plan de formation CulturePlus dans une logique comparable à celle de 2016-17 pour un cycle 2017-18, sans garantie de financement de la part de la FWB. Cela se répercute dans le budget, visant à assurer des rentrées financières plus importantes que les dépenses liées à ce projet.
- Un accroissement de la présence des conseillers de l'ACC sur le terrain, proche des membres.
- Une attention sera portée au développement des rencontres publiques pour favoriser l'expression et le débat afin de permettre l'ascendance des opinions du secteur ainsi qu'aux rencontres transversales et aux rapprochements avec nos partenaires proches que sont l'ASTRAC et la FPCEC, mais aussi, les autres associations fédératives membres de la plateforme socioculturelle.
- La reprise d'accompagnement thématique au sein de l'ACC.
- La possibilité de développer des projets à l'étranger via un réinvestissement de l'ENCC.

Le budget 2017 ne présente aucune surprise et reste fidèle à l'idée de la poursuite des missions en ouvrant la dynamique de réseau. Il reprend l'emploi représentant la totalité des 5 ETP de l'équipe.

L'offre de formation sera enrichie par la création d'un volet « accompagnement des CC ». Cette volonté est liée aux intentions poursuivies ces dernières années de définir de nouvelles sources de recettes et de permettre une poursuite durable de l'action de l'ACC. Cela a pour but de répondre aux attentes émanant du terrain en termes d'accompagnements spécifiques et est lié à certaines thématiques (nouveau décret, opportunités d'extensions territoriales, etc.).

Enfin, 2017 est la dernière année de transition vers l'adoption de nouveaux statuts pour l'ACC. Le travail de mutation à l'interne et vers nos partenaires se poursuit. Cela constitue une réforme en profondeur mais qui n'aura pas d'impact important sur le budget 2017.

Avec l'installation dans les bureaux qui se stabilise, la consolidation de l'équipe dans ses missions et mandats et la concertation permanente des instances, le projet de budget 2017 est conforté et présenté à l'équilibre sans reprise de provision.

PRODUITS :

Formation : croissance espérée des produits liés à l'ouverture d'un volet d'accompagnement pour les CC et à la prise en charge de formations par la direction pour le BAGIC du CIEP et pour des interventions extérieures :

- 8 jours d'accompagnement spécifique - recette estimée : 4.000€
- Bagic / 10 jours : 2.000€
- Recettes CulturePlus : 3.000 €

Cotisation des membres : légère augmentation justifiée par l'accueil de nouveaux membres et l'augmentation de certaines cotisations par l'accroissement des ETP ainsi que par l'alignement progressif des cotisations des ex-CCR. Cela a été décidé en AG 2016.

Mécénat ETHIAS : rééquilibrage de la dotation entre CC et ACC suite au nouvel accord avec Ethias et à la restructuration du prix Ethias-ACC qui deviendra biennal.

Subvention FWB : augmentation de 20% de la subvention structurelle calculée sur la dotation 2016.

Subvention extra de la FWB : demande d'aide au département formation pour le développement de CulturePlus 2017-18.

Maribel : montant tel qu'annoncé par le Fonds en février 2017. L'ACC occupe 3 Maribel ETP.

Fonds 4S : ce montant inclut une demande d'accompagnement pour juin 2017 (classement papier) et la participation du personnel à des formations extérieures.

Refacturation CCCB : pas de somme due à la clôture définitive du département « coordination ».

Refacturation Coproductions : concerne la refacturation de montants engagés sur des opérations coportées avec un partenaire mais dont les dépenses ont été assumées par l'ACC. Ici : illustration du Guide des CC.



Commentaires sur les charges « services et biens divers » :

Loyer et charges : dépenses liées aux bureaux (1.331€/mois toutes charges et services compris)

Charges locatives : depuis 2016, comprises dans le montant de la location des bureaux.

Location de salles pour formation et réunions: comprend les frais engagés pour l'organisation des formations en dehors des locaux de l'ACC et de la FPCEC. Notamment dans le cadre de CulturePlus. Prévisionnel.

Matériel de nettoyage: renouvellement du stock à prévoir en cours d'année.

Frais de missions du personnel : pour le transport public : rééquilibrage des dépenses de transport pour l'équipe plus présente en Wallonie en 2017. Augmentation de frais de dépenses liés au déplacement des formateurs CulturePlus et pour l'accompagnement. Il en est de même pour les frais de missions. L'équipe privilégie le train à la voiture dans un souci d'économie et d'écologie.

Fournitures et consommables bureau : le poste copie est dorénavant repris dans les fournitures consommables bureaux. L'activation des instances et des actions publiques plus nombreuses entraînent un accroissement des copies et des nécessités de matériel de travail.

Réunions des instances : augmentation en prévision d'une AG, statutaire qui sera précédée d'une matinée d'information sur la thématique APE, ainsi que d'un accroissement des travaux dans le cadre des modifications statutaires.

Réunions d'informations : augmentation des rencontres intersectorielles et en réseaux étendus.

Formation pour le personnel : relative aux recettes fonds 4S – voir plus haut.

Rétribution tiers: artistique : enveloppe pour engagement de soutien graphique ou illustration.

Formateur : pour assurer l'engagement de personnes externes dans le cadre de CulturePlus.



Commentaires sur les charges « rémunérations » :

Rémunérations et ONSS Pers. Direction : augmentation avec montée barémique. Estimation avec indexation en juillet.

Rémunérations et ONSS Pers. Général : augmentation avec montées barémiques. Estimation avec indexation en juillet.

L'ACC dispose d'un ACS à 95% et il faudra rester vigilant quant à l'impact financier de la réforme en cours de ce dispositif (comme pour la réforme APE).

Amortissement : coûts d'amortissements suite au renouvellement du parc informatique et à l'aménagement des bureaux.

Cotisation tiers : augmentation prévue de la cotisation CESSoc liée à la croissance de l'emploi dans le secteur des CC.



Ventilation du budget 2017

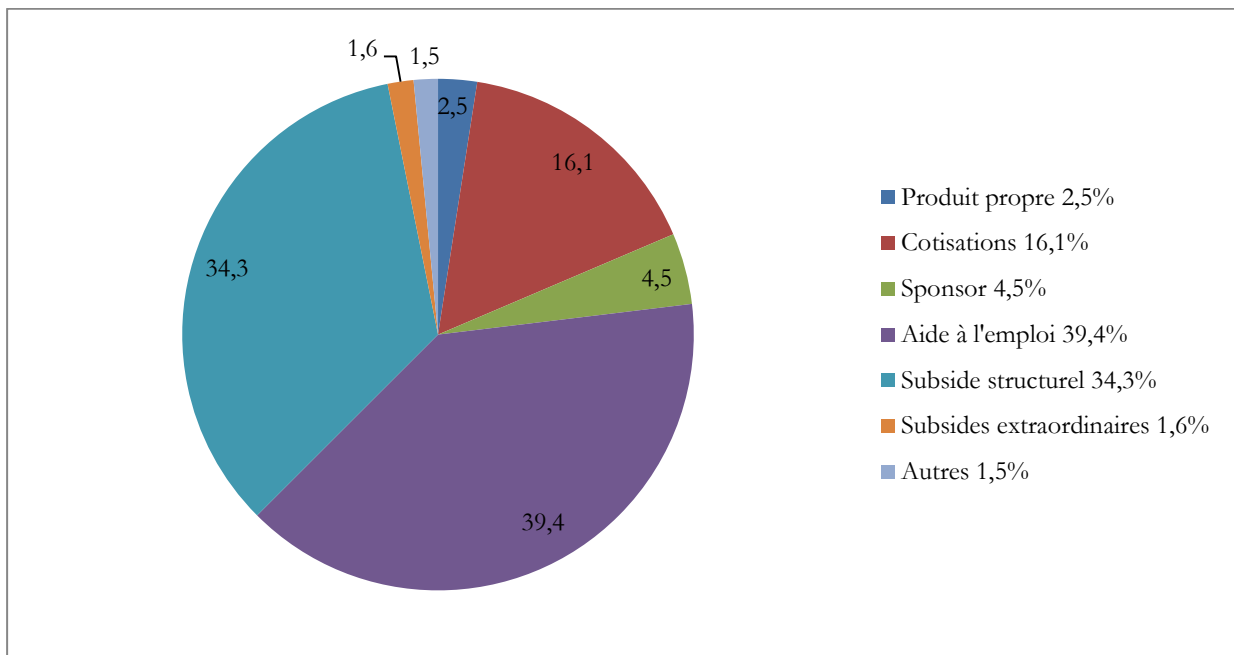
Il est intéressant de comparer la ventilation des recettes et dépenses du budget 2017 aux comptes 2016. On y constate que la structuration des moyens et leur affectation restent globalement dans le même esprit. Toutefois, notons qu'avec le refinancement de l'ACC, la proportion des postes en recette varie sensiblement. Ainsi, alors que le produit est globalement en hausse, la part des cotisations, des aides à l'emploi, des sponsors diminue légèrement au profit des subventions et des produits propres.

Côté dépense, pas de grand changement à signaler si ce n'est une augmentation de la part emploi et de fonctionnement au détriment de la part de cotisation essentiellement. Les différences sont très légères et oscillent autour d'1%.

Globalement, notons que le volume de dépenses le plus important de l'ACC est lié à l'emploi. Il représente près de 75,9% du budget. La subvention FWB 2017 représente près de 35% du produit de l'ACC et, surtout, une part importante de la liquidité cash de l'ACC.

Dans les années à venir, l'ACC devra continuer à assumer le volume de son travail dans un contexte évolutif pour le secteur. La part de fonctionnement ne devra pas être diminuée. Il faut encourager une croissance des produits propres. Les projets complémentaires à l'action permanente de l'ACC devront s'envisager en autoproduction ou via des appels à projets.

Répartition des recettes



Répartition des dépenses

